



## iTélé, une lutte historique

Les salariés de la chaîne d'information iTélé ont voté aujourd'hui la reprise du travail à l'unanimité moins deux abstentions. C'est la fin de la plus longue grève dans l'audiovisuel depuis 1968.

« *Nous sortons de ce conflit éreintés et meurtris mais la tête haute, avec au cœur le sentiment d'avoir tenté de défendre notre honneur* », ont déclaré les grévistes à l'issue de l'assemblée générale après 31 jours de grève.

Face à un gouvernement qui a brillé par sa passivité, face à une direction inflexible qui n'a longtemps proposé que de faciliter financièrement les départs de ceux qui voulaient quitter la chaîne, les salariés d'iTélé ont défendu l'indépendance éditoriale avec force et ténacité. Ils ont obtenu des garanties avec la rédaction d'une charte d'éthique dans les quatre mois.

Mais le combat demeure inégal contre un milliardaire comme Bolloré qui n'exprime que du mépris pour la profession de journaliste et la liberté de l'information, par exemple en imposant la censure à Canal+. Hier la loi Bloche « *visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias* » a été promulguée. Surnommée « loi anti-Bolloré » le texte est malheureusement très loin de répondre aux attentes des journalistes et constitue une réelle occasion manquée. Rien n'est prévu pour lutter contre le fléau de la concentration par quelques groupes et milliardaires pour qui les médias sont un enjeu dans leur politique de financiarisation et de contrôle idéologique. L'indépendance juridique des équipes rédactionnelles ne figure pas non plus dans la loi alors qu'elle serait une réelle garantie face aux actionnaires. Une fois de plus, le président Hollande n'a pas respecté ses promesses de candidat.

La Filpac CGT, la Fédération du Spectacle CGT et le Syndicat national des Journalistes CGT saluent le combat des salariés d'iTélé pour défendre la liberté de l'information et l'indépendance éditoriale. Alors que plusieurs dizaines de journalistes ont annoncé leur départ de la chaîne, nous serons vigilants quant au respect par la direction du protocole de fin de conflit.

Montreuil, le 16 novembre 2016